



**BILAN DE LA
CONCERTATION PREALABLE
A LA ZAC DU QUARTIER
DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE**

Janvier 2012



Sommaire

Avant-propos	3
1. Contexte de la concertation	4
2. Modalités retenues pour la concertation	4
3. Mise en œuvre des modalités de la concertation	5
3.1. Publication des avis.....	5
3.2. Exposition.....	5
3.3. Registre	5
3.4. Site internet	6
3.5. Réunions publiques.....	6
4. Remarques du public.....	7
4.1. Sur l'organisation de la concertation	7
4.2. Sur le contenu du projet	7
A- Contexte.....	7
B- Thèmes	7
5. Suites de la concertation.....	11
6. Synthèse, Lucien Chabason, garant de la concertation	12

Annexes

- A / Annonces légales de la concertation
- B / Contributions reçues sur le site internet de la concertation et réponses apportées
- C / Contributions reçues par bulletins d'expression et réponses apportées
- D / Copie des registres d'expression mis à disposition du public en sous-préfecture de Palaiseau et en Mairie de Saclay
- E / Comptes-rendus et présentations des réunions publiques
 - I 6 avril 2011 : réunion d'information
 - II 24 mai 2011 : réunion thématique « Transports »
 - III 31 mai 2011 : réunion thématique « Projets scientifiques, logements, services, équipements »
 - IV 15 juin 2011 : réunion d'information
 - V 13 octobre 2011 : réunion thématique « Hydraulique et gestion des eaux »



Avant-propos

La concertation sur le projet d'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique a été organisée du 6 avril au 21 décembre 2011, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, à l'initiative de l'aménageur de la zone d'aménagement concerté, l'Etablissement public Paris-Saclay, après avis des communes concernées.

Ce bilan présente de manière synthétique le contexte de la concertation, sa mise en œuvre, les principaux thèmes abordés lors des échanges avec le public et la prise en compte dans la suite du projet des remarques formulées. Il est complété par la liste des questions reçues sur le site internet de la concertation et les réponses qui y ont été apportées, la copie des registres mis à disposition du public, ainsi que les documents présentés lors des réunions publiques et les comptes-rendus de ces dernières.

En outre, l'étude d'impact de la ZAC a également été mise à disposition du public du 21 novembre au 21 décembre 2011. Un complément a été apporté à l'étude d'impact joint au dossier de création pour répondre à deux des remarques formulées dans ce cadre là.



1. Contexte de la concertation

La concertation préalable sur le projet de quartier de l'Ecole polytechnique reprend l'action engagée par l'AFTRP sur le périmètre de la ZAC Quartier Ouest de Polytechnique (QOX Nord) en janvier 2010. Des participants avaient alors souligné qu'un aménagement et une concertation cohérents ne pouvaient se limiter au seul quartier ouest, mais devaient inclure le campus de l'Ecole polytechnique. La poursuite des études a confirmé l'intérêt d'une réflexion à cette échelle élargie, sur les communes de Saclay et de Palaiseau.

Une première réunion de concertation avait eu lieu en janvier 2010, mais la modification du périmètre prévisionnel a entraîné des délais supplémentaires d'études et de procédure. L'un des premiers enjeux de la concertation était donc de préciser le rôle de l'Etablissement public Paris-Saclay, qui a été créé dans l'intervalle.

Il s'agissait également de faire partager avec le public le fait que le projet de quartier s'inscrit dans une nouvelle démarche, celle du développement d'ensemble du sud du plateau de Saclay dans le cadre du *cluster* Paris-Saclay.

2. Modalités retenues pour la concertation

L'EPPS a soumis pour avis aux communes de Palaiseau et de Saclay les modalités de concertation suivantes :

- parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- affichage de la délibération d'engagement de la concertation préalable en mairie de Palaiseau et de Saclay et dans les locaux de la CAPS ;
- parution d'articles dans les publications communales et intercommunales, ainsi que sur les sites internet de la ville et de la CAPS ;
- mise en place d'un site internet dédié au projet ;
- organisation de réunions publiques ;
- organisation d'une exposition publique sur le projet ;
- ouverture d'un registre d'observations mis à la disposition du public en mairie de Palaiseau, de Saclay et dans les locaux de la CAPS. Ces registres seront accompagnés des documents d'études relatifs à l'opération, au fur et à mesure de leur élaboration.

Le Conseil Municipal de Saclay a, le 28 février 2011, considérant les objectifs de l'opération, donné un avis favorable aux modalités de la concertation.

Le Conseil Municipal de Palaiseau a délibéré le 10 mars 2011 sur les objectifs, le périmètre et les modalités de concertation de l'opération d'aménagement et a donné un avis défavorable sur les modalités de concertation.

L'initiative de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique a été prise par le Conseil d'Administration de l'Etablissement public Paris Saclay le 30 mars 2011.



Suite aux votes des conseils municipaux de Palaiseau et de Saclay, les modalités de la concertation suivantes ont été adoptées par le Conseil d'Administration de l'EPPS :

- parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- affichage de la délibération d'engagement de la concertation préalable en mairie de Saclay et dans les locaux de la sous-préfecture de Palaiseau ;
- parution d'articles dans les publications communales de Saclay ainsi que sur les sites internet de l'EPPS et de la sous-préfecture de Palaiseau ;
- mise en place d'un site internet dédié au projet ;
- organisation de réunions publiques ;
- organisation d'une exposition publique sur le projet ;
- ouverture d'un registre d'observations mis à la disposition du public en mairie de Saclay et dans les locaux de la sous-préfecture de Palaiseau. Ces registres seront accompagnés des documents d'études relatifs à l'opération, au fur et à mesure de leur élaboration.

3. Mise en œuvre des modalités de la concertation

3.1. Publication des avis

L'avis d'engagement de la concertation préalable a été publié dans le Républicain Essonne du 31 mars 2011 et dans l'édition Essonne du Parisien du 1^{er} avril 2011. La parution d'articles annonçant la concertation a eu lieu dans les publications communales de Saclay (Saclay Infos de Mars 2011 et le Saclaysien de Mai 2011), ainsi que sur les sites internet de l'EPPS et de la préfecture de l'Essonne. L'information a également été relayée sur le site d'acteur du territoire, comme la Fondation de Coopération Scientifique ou le blog MonSaclay.fr.

3.2. Exposition

Une exposition publique présentant les grandes lignes du projet a eu lieu :

- en mairie de Saclay, du 8 au 22 avril 2011
- en mairie annexe de Saclay, du 26 avril au 7 mai 2011
- en sous-préfecture de Palaiseau, du 27 avril au 20 mai 2011

3.3. Registre

Des registres ont été tenus à la disposition du public dans ces lieux durant la concertation. Un avis a été inscrit sur le registre mis à disposition en sous préfecture de Palaiseau. Deux avis ont été inscrits dans le registre mis à disposition en mairies de Saclay.



3.4. Site internet

Un site internet dédié (www.gox-concertation.fr) a été ouvert tout au long de la concertation. Présentant les grandes lignes du projet, il a été complété par les comptes-rendus des réunions publiques, ainsi que par les réponses apportées par l'Etablissement Public aux questions posées par le public. Ce site a reçu plus de 3300 visites, représentant environ 2100 visiteurs : 17 questions ont été posées par le biais du formulaire prévu à cet effet. Les pages de question/réponse ont été visitées par près de 800 visiteurs individuels, de même que celles de téléchargement permettant d'accéder aux comptes-rendus des réunions et aux présentations. Ces chiffres confirment l'intérêt du site internet comme relais pour une concertation.

3.5. Réunions publiques

Plusieurs réunions publiques ont été organisées, faisant l'objet d'annonces sur les sites internet de l'EPPS et de la concertation, de distribution de feuillets en boîte aux lettres et d'affichage préalable :

- deux réunions publiques d'information générale
 - o le 6 avril à l'Institut d'Optique Graduate School, avec 160 participants environ ;
 - o le 15 juin à l'Institut d'Optique Graduate School, avec 90 participants environ ;
- trois réunions thématiques, en fonction des attentes exprimées par le public
 - o « Transports et mobilités », le 24 mai à la Salle Lino Ventura à Saclay, avec 40 participants environ ;
 - o « Projets scientifiques, services et équipements », le 31 mai à l'Ecole polytechnique, avec 60 participants environ ;
 - o « Hydrologie et gestion des eaux », le 13 octobre à l'Ecole polytechnique, avec 50 participants environ.

Lors de ces réunions, le public a été invité à faire parvenir les questions qu'il n'aurait pas eu l'occasion de poser à l'aménageur par le biais de bulletins de participation tenus à la disposition des participants.

14 contributions ont été reçues par ce biais.



4. Remarques du public

4.1. Sur l'organisation de la concertation

La réunion de lancement de la concertation a été l'occasion pour le public de faire part de ces attentes fortes d'informations précises sur le projet d'une part et de temps de parole d'autre part. Au début de la concertation, les attentes dépassaient parfois le degré d'avancement des études. En outre, certaines personnes ont souligné leur volonté de présentations plus courtes laissant davantage de place à l'expression du public.

C'est pourquoi, des réunions thématiques, permettant de présenter de manière approfondie les différents aspects d'un grand enjeu identifié lors des échanges en réunion d'information générale et de disposer d'un temps d'échange plus important avec le public, ont été organisées par la suite. Cette adaptation du processus a contribué à des échanges constructifs. L'Etablissement public a associé à ces réunions les acteurs des thèmes abordés (SIAVB, SGP, RATP, etc...). Le public a indiqué que certaines cartes étaient parfois trop techniques et difficiles de lecture. Un effort a été fait tout au long de la concertation pour améliorer ce point. Le public a paru globalement satisfait de ces réunions qui ont permis d'aborder des thèmes importants de manière approfondie.

Des personnes ont fait remarquer que l'annonce des réunions n'avait pas été suffisante.

4.2. Sur le contenu du projet

A- Contexte

Au fil des échanges avec le public, l'articulation entre le projet de ZAC et l'aménagement du sud du plateau est apparue comme un sujet récurrent, la population souhaitant comprendre les enjeux globaux dans lesquels s'inscrit le projet du quartier de l'Ecole polytechnique. Ainsi, un certain nombre de remarques ont porté sur l'opportunité du projet dépassant largement le cadre de la concertation préalable, et étant plus largement destinés au projet Paris-Saclay. C'est pourquoi, l'EPPS a pris le soin à chaque réunion de présenter le cadre dans lequel s'insère le projet.

En outre, la question de la gouvernance du projet a été posée à plusieurs reprises par les représentants de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay demandant un co-pilotage du projet.

B- Thèmes

Les thèmes majeurs d'inquiétude ou d'interrogation ont été posés dès la première réunion publique et ont concerné trois volets du projet : la desserte du site, la programmation du quartier et son ouverture et la gestion des eaux. Ces trois thèmes, identifiés lors des réunions d'information générale, ont été traités par la suite au cours de réunions thématiques afin de comprendre les questionnements et d'expliquer les propositions.



La desserte du site a représenté le principal sujet d'expression du public : mobilités routières, transports en commun, déplacements piétons et vélo ont été abondamment évoqués.

La principale crainte exprimée a été de voir le projet contribuer à l'engorgement du réseau routier, surtout dans l'attente de l'arrivée du métro.

L'attention a été aussi appelée à de nombreuses reprises sur l'importance de la desserte en transport en commun du site. De nombreuses questions ont été posées sur les échéances de l'arrivée des transports en commun (prolongement du TCSP) et sur les perspectives concernant l'amélioration de l'existant (amélioration du RER B). La question du maillage piéton et vélo du quartier et de la continuité avec les pistes existantes sur le plateau, a également été largement abordée, la population étant très enthousiasme à l'idée d'un développement ambitieux de ce type de circulations dans le quartier et sur le plateau.

Les liens avec la vallée et les quartiers du plateau ont représenté un point d'attention tout particulier. Des attentes d'amélioration de l'existant ont été clairement exprimées : meilleure ouverture du site de l'Ecole polytechnique sur le quartier des Joncherettes, amélioration de la liaison piétonne depuis l'arrêt de Lozère...

La programmation et l'ouverture du quartier ont été également abordées de nombreuses fois par le public. De nombreuses questions ont concerné les futurs équipements de la ZAC et le public a demandé quels seraient le financement et le degré d'ouverture des équipements. L'idée de créer des services et des équipements dont chacun pourrait profiter semble avoir reçu un assentiment largement partagé. Des demandes spécifiques sur des équipements ont été formulées – création d'une piste de marathon, précisions sur les locaux associatifs ou les équipements de santé, etc... - qui seront considérées dans la suite des études. Les participants s'accordent également globalement sur l'importance de faire émerger un quartier vivant et donc mixte en terme de programmes. Concernant l'ouverture du quartier, elle a été demandée par de nombreux habitants (notamment pour le passage d'une piste cyclable, sur l'accès des habitants des Joncherettes à l'arrêt existant du TCSP...). Certaines personnes ont cependant attiré l'attention sur les problèmes de sécurité qui pourraient être liés à cette ouverture et qui devront être traités.

La gestion des eaux, est un sujet d'inquiétude important pour les habitants du territoire puisque le site du projet est situé en surplomb de zones habitées. Elle a nourri des questions techniques précises. La réunion thématique organisée à ce sujet a permis une présentation très détaillée des enjeux et des actions proposées par l'Etablissement public et ses partenaires ce qui a permis d'apporter un certain nombre de réponses à la population. Cette réunion a aussi traité des autres usages – patrimoniaux, culturels ou récréatifs - liés à la gestion des eaux, au travers d'une présentation de l'Association de Défense des Etangs et des Rigoles du plateau de Saclay.

D'autres thèmes ont ensuite été abordés de manière plus ponctuelle par les habitants ou usagers du site, concernant notamment l'importance de la préservation du cadre de vie, l'articulation de la concertation de la ZAC avec le processus de définition de la zone des 2 300 hectares, la question du stationnement, l'articulation des rôles entre les différents acteurs.

Le tableau suivant illustre les différentes thématiques abordées lors de la concertation préalable que ce soit lors des réunions publiques, sur le site internet ou dans les registres de la concertation. Les comptes rendu des réunions de concertation ci-joints permettent d'avoir une vision exhaustive des préoccupations de la population.



Catégorie	Thématique	Exemple de contribution
Considérations générales	Opportunité du projet	"Pourquoi déménager l'université sur le plateau?" "Je ne crois pas que le rapprochement physique des chercheurs soit utile à l'heure de l'Internet"
	Accord avec le projet	"Je vous encourage à continuer dans la voie. Je pense que ce projet est important pour la jeunesse" "Vous avez parlé de mixité, mais il faut que cela se traduise concrètement"
ZAC et concertation	Demandes de clarification sur les compétences des acteurs	"FCS, composition et rôle?" "Qui porte ce projet d'envergure, et le finance?"
	Périmètre prévisionnel de la ZAC	"Pourquoi inclure la forêt domaniale dans le périmètre de la ZAC?" "Pourquoi l'ONERA et l'INSERM, dans le quartier des Joncherettes, sont-ils exclus de votre plan d'urbanisme ?"
	Périmètre de la concertation	"Le projet va jusqu'à Soleil, et on ne parle ici que d'une ZAC"
	Accès et clarté des informations	"Le public peine à lire les cartes" "Il faut que le public dispose de la même information que les décideurs"
	Publicité de la réunion	"peu de publicité sur cette réunion" "le tractage annoncé n'a pas eu lieu"
	Association du public et des associations aux réflexions	"Les associations devraient pouvoir présenter leurs vues" "Intéressée pour participer au groupe de travail sur les équipements"
Gouvernance et financement	Gouvernance et financement	"La CAPS ne s'associera pas au projet tant que la question de sa gouvernance n'aura pas été clarifiée" "Les collectivités s'inquiètent de leur contribution financière à l'aménagement et aux équipements permettant d'accueillir les projets immobiliers."
Mobilités	Trafic routier supplémentaire	"Pour ceux qui viennent du sud-ouest du campus, il n'y a aucun transport en commun viable, donc pas d'autre choix que la voiture"
	Amélioration de l'existant	"Il faut améliorer d'urgence le RER B!"
	Méto automatique	"Quel est le calendrier prévu pour le méto?" "Le méto risque de ne jamais arriver, on va mettre les bâtiments avant les transports"
	TCSP	"Quand le TCSP doit-il être prolongé?" "Il faut dès aujourd'hui faciliter l'accès depuis les Joncherettes à l'arrêt de TCSP, et optimiser sa localisation" "Attention à la desserte de la Troche"
	Vélo	"Il faut que le site de Polytechnique s'ouvre aux vélos" "Veillez à adapter le projet aux vélos pour permettre de développer ce moyen de transport"
	Développement des mobilités sur le plateau	"Qu'est-il prévu pour que les habitants de Saclay puissent rejoindre les gares du méto?" "Liaisons Nord-Sud, que comptez-vous faire?"
	Intermodalité	"Il faudrait pouvoir mettre en place une véritable intermodalité, par exemple en permettant de mettre les vélos sur les bus"



	Liens plateau-vallée	"Privilégier l'accès par Lozère car de nombreuses personnes passent par cet axe" "Il faut absolument prévoir une forte interaction entre plateau et vallée (liaisons en pente et nord-sud)" "Le projet de téléphérique est-il viable ? Qui le porte ?"
	Mobilités alternatives	"Certains avancent même des idées plus ambitieuses, comme l'extension du Vélib' jusqu'ici et sur toute la coulée verte, voire d'étendre le service de prêt de vélo par un service de prêt de deux roues électriques" "Il serait judicieux d'équiper les parkings de prises électriques pour voitures"
Programmation du quartier	Equipements	"Y aura-t-il une synergie avec la piscine intercommunale?" "Vous n'avez pas évoqué la prise en charge des besoins en matière de santé: qu'est-il prévu dans ce domaine?" "Je propose une piste de marathon faisant le tour du plateau"
	Animation de la vie de quartier	"Y aura-t'il des locaux adaptés pour les associations étudiantes" "Des clubs pourraient permettre de rapprocher étudiants et professeurs" "C'est dans ce cadre qu'on peut espérer faire se rencontrer des personnes de cultures différentes, des rencontres improbables"
	Habitat	"Peut-on prévoir la sociologie des personnes venant habiter le quartier?" "Cela fait beaucoup de personnes" « le risque est grand de voir se constituer une vaste zone d'activités sans vie urbaine si le nombre de logements construits n'est pas en proportion du nombre d'emplois et d'étudiants sur la zone »
Ouverture du quartier et Urbanisme	Ouverture du quartier	"Je me pose des questions quant à l'ouverture de l'École à tous et à toute heure" "Il y a déjà des problèmes de vol et de dégradations"
	Urbanisme et architecture	"Quelle hauteur maximale est prévue?" "Vous ne parlez pas des caractéristiques énergétiques et environnementales des bâtiments prévus"
Gestion de l'eau	Prise en compte du risque	"Je rappelle que l'infiltration forcée a été interdite" "Avez-vous anticipé l'évolution future du climat ?"
	Reconnexion des rigoles	"Quand aura lieu la reconnexion de la rigole de Corbeville?" "La rigole de Palaiseau est également interrompue au niveau de la RD 36 : comptez- vous la reconnecter?"
	Assainissement	"Y aura-t'il de l'assainissement de proximité?" "Le lagunage est-il envisagé? Est-ce envisageable?" "Il faudrait recourir à la station de Danone" "Qui prendra en charge les coûts liés à l'arrivée d'eau potable? Et ceux liés à l'assainissement ?"
Préservation du cadre de vie/ environnement	Préservation du cadre de vie/ environnement	"J'apprécie la biodiversité de la vallée de l'Yvette" "Les habitants souhaitent garder leurs espaces verts"
Agriculture	Articulation avec le projet de zone de protection naturelle, agricole et forestière	"Peut-on continuer à faire des projet d'urbanisation tant que les 2300 hectares de terres agricoles non morcelées, ne sont pas répertoriés?"
	Préservation d'une agriculture viable	"Deux projets d'implantation de jeunes agriculteurs doivent pouvoir être menés à bien" "Nos enfants seront reconnaissants de leur laisser une agriculture de proximité"



5. Suites de la concertation

Cette concertation préalable a été très riche d'échanges entre l'aménageur, les concepteurs et le public.

Elle a montré l'intérêt du public pour le projet et pour une transformation du site allant vers davantage d'ouverture, de mixité fonctionnelle, une desserte plus importante par les transports en commun et en liaisons douces, et ses préoccupations liées à la thématique de l'eau notamment.

Les discussions ont ainsi permis à l'Etablissement Public de conforter certaines propositions ou au contraire d'en infléchir d'autres. Ainsi, sur le périmètre de la ZAC des remarques concordantes sur les parcelles correspondant à la forêt domaniale de Palaiseau ont en effet mis en avant le caractère patrimonial de ce bois et le fait que le projet n'y prévoyait aucune intervention, ce qui a amené l'aménageur à l'exclure du périmètre définitif. La proposition de positionnement de l'arrêt du TCSP à l'Est du quartier de l'Ecole polytechnique a également été revue suite aux remarques des riverains du quartier des Joncherettes, afin que cet arrêt desserve au mieux le quartier de l'Ecole polytechnique et celui des Joncherettes.

L'Etablissement Public poursuit et approfondit les études sur la mobilité, en lien avec le STIF sur le TCSP et en lien avec la Société du Grand Paris sur le métro. Au regard de l'intérêt suscité par le sujet, l'EPPS a également lancé des études sur les mobilités innovantes et les liaisons plateau-vallée afin d'enrichir et de concrétiser les propositions.

L'Etablissement public va donc poursuivre l'avancement du projet dans ce sens.

La concertation va se poursuivre au-delà du cadre de la concertation préalable : à ce stade, des réunions publiques d'information à chaque grande étape du projet sont prévues. Le site internet de la concertation actuel va être transféré sur la plate-forme de concertation et de débat du site de l'Etablissement public, qui permet une meilleure lisibilité des différentes concertations en cours (www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats), et sera désactivé une fois ce transfert intégralement effectué.



6. Synthèse, Lucien Chabason, garant de la concertation

La concertation prévue dans le cas de la création d'une ZAC a un caractère préalable ; elle se situe en amont de la définition du projet en vue d'éclairer l'aménageur avant qu'il ne finalise celui-ci.

Le début de la concertation sur le quartier de l'Ecole Polytechnique a d'abord été consacré à des débats à caractère général, une sorte de débat d'orientations au cours duquel ont été soulevées les questions que beaucoup se posent depuis le lancement de l'OIN : pertinence de la création d'un campus de grande ampleur, problèmes de desserte en transports, gestion de l'eau, connexion avec les communautés existantes et , bien sur, avenir de l'agriculture.

Cette concertation était menée en même temps que la procédure de Débat public sur les transports du Grand Paris et les travaux visant à délimiter la Zone de protection agricole, naturelle et forestière.

Au fur et à mesure que le processus de concertation s'est développé, les débats sont devenus plus spécifiques ; l'EPPS a été amené à préciser ses intentions en matière de configuration générale de la future ZAC et à organiser des réunions sur des sujets précis tels que les transports et la gestion de l'eau.

En termes de conduite des débats, l'EPPS a tiré les enseignements d'un premier débat relativement frustrant et organisé les suivants de manière à fournir des documents plus lisibles par la salle, à accorder au public un temps plus approprié pour ses interventions et à répondre de façon plus explicite aux questions. En outre, il s'est efforcé d'améliorer les conditions d'expression mises à disposition du public au moyen d'internet.

On peut considérer que la concertation a permis d'éclairer l'aménageur sur les préoccupations soulevées par le projet. Il lui appartient d'en tirer les conséquences utiles dans le cadre de la finalisation du projet de ZAC.



ANNEXES AU BILAN DE LA CONCERTATION

Janvier 2012



Table des annexes

A / Annonces légales de la concertation

B / Contributions reçues sur le site internet de la concertation et réponses apportées

C / Contributions reçues par bulletins d'expression et réponses apportées

D / Copie des registres d'expression mis à disposition du public en sous-préfecture de Palaiseau et en
Mairie de Saclay

E / Comptes-rendus et présentations des réunions publiques

I 6 avril 2011 : réunion d'information

II 24 mai 2011 : réunion thématique « Transports »

III 31 mai 2011 : réunion thématique « Projets scientifiques, logements, services, équipements »

IV 15 juin 2011 : réunion d'information

V 13 octobre 2011 : réunion thématique « Hydraulique et gestion des eaux »



A / ANNONCES LEGALES DE LA CONCERTATION

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 91



Annonces Légales

Insertions Diverses

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2011, enregistré au Tribunal de Commerce de Paris le 06 octobre 2011 (n° 1109510-12-3105),

Il est convenu entre les parties, que la vente de véhicules neufs et d'occasion, agréée et approuvée par :

Entre le bailleur, la société **JAD Automobiles**

Société à responsabilité limitée au capital de 7 822,55 €, 3, avenue de la Division-Ledoux, 91600 LA VILLE-DU-BOIS, R.C.S. EVRY 378 373 147,

Et la bénéficiaire, la société :

Auto Boum

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, 3, avenue de la Division-Ledoux, 91600 LA VILLE-DU-BOIS, R.C.S. EVRY 459 093 406.

**COUR D'APPEL DE PARIS
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'EVRY**

Services Civil du Parquet

Le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance d'Evry, rue de Valenciennes 91012 EVRY CEDEX, au 186 817 285 (22 et réunions du Code Civil).

Deposé après au Tribunal de Grande Instance d'Evry, une requête afin de faire déclarer l'acte nul.

Monsieur MICHOT Lucien

né le 19 août 1952 à MORSANVILLE (Seine-et-Marne), 31, rue de la République, 91600 LA VILLE-DU-BOIS.

COMMUNES DE PALAISEAU ET SACLAY

Avia d'engagement sur le projet d'aménagement d'infrastructure de l'Ecole Polytechnique

L'ETABLISSEMENT PUBLIC PARIS-SACLAY (EPPS), engagé dans une convention de partenariat avec les communes de PALAISEAU et de SACLAY, d'une zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) dite Quartier de l'École Polytechnique.

Les modalités de la concertation ont été arrêtées par le conseil d'administration de l'EPPS-Saclay avec des communes de PALAISEAU et SACLAY.

Cette concertation se déroulera de 09h00 à 12h00, au sein de l'association de proximité de la commune de PALAISEAU.

- Pour les communes de PALAISEAU et de SACLAY, afin que sur les sites internet de la Ville de SACLAY, de la Ville de PALAISEAU, de la Ville de MORSANVILLE et de l'EPPS.
- Mise en place d'un site internet dédié au projet www.annances.com.
- Organisation de réunions publiques : la première réunion, prévue pour le 19 septembre 2011, à 19h00, à PALAISEAU.
- Organisation d'une exposition publique sur le projet au terrain de SACLAY et à la Z.A.C. de PALAISEAU.
- Consultation de registres d'observations mis à la disposition du public en mairie de SACLAY et à la sous-préfecture de PALAISEAU.

Ces registres seront accompagnés des documents d'études relatifs à l'opération, au fur et à mesure de leur élaboration.

www.le-republicain.fr

Infos
Annonces
Contacts...

leRépublicain

HEBDOMADAIRE DE L'ESSONNE

PROFESSIONS LIBERALES, COLLECTIVITES ET ENTREPRISES

MARCHES PUBLICS

PARIS-SACLAY ÉTABLISSEMENT PUBLIC

La concertation autour du quartier de l'École polytechnique change d'échelle

Une première réunion publique portant sur le projet d'aménagement du quartier ouest de Polytechnique (COX) s'était tenue en janvier 2010. Plus de cinq cents personnes s'étaient déplacées pour se voir présenter les premières lignes directrices du projet et émettre leur avis. Déplacements, environnement ou encore modalités de concertation : les échanges avec le public furent riches et variés. Des participants avaient souligné qu'un aménagement et une concertation cohérents ne pouvaient se limiter au seul quartier ouest. La poursuite des études a confirmé l'intérêt d'une réflexion à une échelle plus large comprenant l'École polytechnique et son quartier ouest. L'Établissement public Paris-Saclay ouvre aujourd'hui, en collaboration avec l'AFTRP et la commune de Saclay, une concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) autour de l'École polytechnique. C'est dans ce périmètre englobant le campus de l'école et son quartier ouest que doivent être posés les premiers jalons du parc-campus de la frange sud du plateau.

Au cœur du projet doit émerger un quartier vivant et mixte, ouvert sur les quartiers voisins ; l'implantation d'établissements d'enseignement et de recherche publics ou privés, la création de services et d'habitations dans un environnement paysager concourent à cet objectif.

Ce projet n'implique pas de modification du PDS de Saclay.

La concertation qui s'ouvre va permettre à tous de s'informer et de s'exprimer sur le projet. Habitants, salariés, membres de la communauté scientifique ou d'associations, usagers présents et futurs de ce territoire sont invités à contribuer à la définition des enjeux de l'aménagement du quartier de l'École polytechnique. Une réunion publique a eu lieu le 6 avril à 19h à l'IGCS, 2, avenue Augustin-Fresnel à Palaiseau. Des cahiers de recueil des avis et une exposition ont été mis à disposition en mairie de Saclay. Le site internet (www.cox-concertation.fr) est ouvert et régulièrement mis à jour depuis le 6 avril. On y trouve notamment le compte-rendu de la première réunion publique, les documents relatifs au projet ainsi qu'un espace d'expression pour adresser à l'aménageur des questions et remarques.

Établissement public
Paris-Saclay

Une nouvelle tête aux services techniques !

Peut-être l'avez-vous entendu dire, le responsable des services techniques, Monsieur De Oliveira, nous a quittés en octobre 2010 après deux ans de services, pour profiter d'une mutation au soleil de la Polynésie. Après quelques mois de recherches et d'attente, nous avons accueilli Madame Henry le 1^{er} mars.

Ingénieur territorial en début de carrière, Madame Henry, diplômée de l'École nationale des arts et industries de Strasbourg, a déjà une expérience de l'encadrement d'un service technique et a déjà pris les dossiers de la ville à bras-le-corps...

Nous lui souhaitons la bienvenue pour accompagner les agents et les élus dans la réalisation des projets sur la ville.



La mare du Tonkin



Manifestations

Date	Manifestations	Lieu	Organisateur
1er avril	Réunion Publique à 18h30	Gymnase de Favreuse	Mairie
2 avril	Nettoyage de printemps à 9h00	Loisirs et Culture	Mairie
2 avril	Concert de gospel à 20h00	Lina Ventura	AFSEP
2 avril	Tournoi de judo de 9h30 à 18h00	Gymnase de Favreuse	C.O.S
7 avril	Heure musicale à la carte à 19h00	C.C.S G.Brassens	Conservatoire
14 avril	Conseil municipal à 20h30	Mairie	Mairie
23 avril	Concours de pétanque à partir de 14h15	Gymnase des Prés Basques	Pétanque Club de Saclay
30 avril	Carnaval à partir de 15h30	Lina Ventura	AILEVS

Vous pouvez retrouver sur le site de Saclay les manifestations de 2011

Deux saclayens exposent

Claudie MERCIER VALLEPIN et Claude VALLEPIN exposent leurs pastels et aquarelles du 2 mai au 8 mai 2011 dans la galerie « Atelier 97 » située 97 Avenue du Général Leclerc à Viroflay (78). Ils vous y accueilleront avec plaisir tous les jours de 9h à 19h.
Plus d'info sur www.claudevallepin-pastel.com

Établissement Public de Paris Saclay

L'Établissement public Paris-Saclay vous invite à une réunion publique de concertation préalable à la création de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique, le 6 avril à 19h, à l'Institut d'Optique (2 avenue Augustin Fresnel à Palaiseau).

Dates à retenir

Notez dans vos agendas les dates prévisionnelles des prochains Conseils Municipaux en Mairie du Bourg:
Jeudi 14 avril à 20h30
Lundi 23 mai à 20h30
Jeudi 7 juillet à 20h30
Mardi 20 septembre à 20h30
Mardi 15 novembre à 20h30
Mardi 13 décembre à 20h30

Bientôt 16 ans ? Pense au recensement (en Mairie)

Le recensement est obligatoire entre le jour du 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant. L'attestation de recensement est obligatoire, entre 16 ans et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
Pour tout renseignement, rendez-vous en Mairie.

Fermeture du Conservatoire de Musique

Le Conservatoire de Musique sera fermé durant les vacances scolaires.
Reprise des cours le mercredi 17 avril

Heures d'ouverture de la Mairie du Bourg et de l'Annexe du Val (Rappel)

La Mairie du Bourg est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 17h15) et le samedi de 8h45 à 12h00 (sauf pendant les vacances scolaires).
L'Annexe du Val est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 17h15) et fermée le samedi.



B / CONTRIBUTIONS SUR LE SITE INTERNET DE LA CONCERTATION ET REPONSES APPORTEES



Question du Conseil de quartier du Plateau de Palaiseau : Pourquoi le nouveau périmètre prévisionnel de la ZAC intègre les parcelles cadastrales 107, 109, 54, 137... appartenant à la forêt domaniale ?

Les parcelles cadastrales que vous évoquez correspondent en effet à la forêt domaniale de Palaiseau. Comme une grande partie du périmètre de l'Ecole polytechnique, elles sont propriété de l'Etat: elles ont été incluses dans le périmètre prévisionnel de la ZAC car celui ci suit le périmètre de propriété foncière de l'Etat. Leur statut de forêt domaniale n'est en aucun cas remis en question. Aucune construction n'est prévue sur ces parcelles.

Sur les plans du quartier QOX+X je me dis qu'à y vivre je préfère ne pas avoir de lignes droites (dans le quartier) : elles vident les espaces et réduisent les repères. Et pour des étudiants qui débarquent pour quelques années, les repères sont importants !

Nous vous remercions de nous faire part de vos impressions sur l'urbanisme proposé pour le quartier. Nous pensons que la constitution de repères ne dépend pas tant du plan d'un quartier que de la constitution d'ambiances différenciées en son sein et de la présence de tout ce qui fait un quartier où il fait bon vivre, à commencer par des commerces.

Bonjour, directement concerné par le secteur Polytechnique, je ne souhaite pas voir les infrastructures routières se développer. Les infrastructures routières existantes ne peuvent se développer de par la situation urbaine qui se caractérise par des routes où deux véhicules ont peine à se croiser. S'il y avait une augmentation consistante de la circulation, cela entrainerait la mise en danger des nombreux enfants du secteur.

Si des installations de transports se mettent en place, il serait bien que ces derniers soient le plus silencieux possible et s'insèrent dans les structures existantes - c'est-à-dire au niveau du site propre. Enfin, nous constatons dans le secteur une urbanisation à outrance qui ne correspond pas du tout au désir des habitants, mais dont les représentants politiques justifient l'expansion par la venue future du Campus Saclay. Les habitants souhaitent garder leurs espaces verts et les protéger, ce qui permet d'avoir une certaine sécurité pour les jeunes (enfants et adolescents). Je pense qu'il y a d'autres moyens de venir sur le futur Campus Saclay sans passer par le plateau de Polytechnique. Ne serait-ce que par la N118 et le rond point qui mène à l'université d'Orsay par le haut du plateau.

Je tiens à noter que le projet Campus Saclay me semble une bonne chose mais que le respect des personnes qui travaillent ou ont travaillé pour obtenir un bien dans ce lieu de nature est aussi nécessaire. Bonne fin de journée.

Si l'objectif de l'EPPS est de développer considérablement la part des transports en commun, la prise en compte des déplacements routiers et de la sécurité des riverains est essentielle à la réussite du projet. Il s'agit d'éviter une augmentation du trafic dans les rues des quartiers voisins, pour les raisons que vous évoquez.



La proposition de l'EPPS est d'améliorer l'accès au quartier de l'Ecole polytechnique à partir de la N118 et de la RD 36, en créant une nouvelle voie qui évite le transit dans le quartier. Elle permettra de séparer les voitures entrant dans le quartier, où elles circuleront à vitesse réduite, de celles souhaitant rejoindre l'échangeur de Corbeville. Cet aménagement permettra une meilleure fluidité et une meilleure sécurité, et évitera un report du trafic sur les quartiers voisins.

Je suis actuellement étudiante sur le plateau. Je pense qu'il est important de penser à des espaces de vie pour les étudiants : bâtiments inter-écoles dans chaque zone de vie, dans lesquels les élèves puissent développer leurs activités, accueillir des lycéens de zones défavorisées pour mettre en place des actions de tutorat, etc. Actuellement, les élèves investissent déjà des salles qui n'étaient pas prévues à l'origine pour cela. Ce phénomène va s'empirer lors de l'arrivée des nouvelles écoles, c'est à mon avis un besoin important à prendre en compte pour que l'arrivée des nombreuses écoles et la vie entre élèves des différentes institutions se passe au mieux.

Le besoin de bâtiments inter-écoles, déjà signalés par de nombreuses personnes, est pris en compte dans le projet de quartier: la conception des pôles de vie intègre en effet déjà des lieux partagés où les différents projets menés par des étudiants pourront s'épanouir. Cette logique de mutualisation, d'émulation et d'ouverture correspond à la philosophie du projet défendue par l'Etablissement public.

Demande plus de lisibilité des cartes. Privilégier l'accès par Lozère car de nombreuses personnes passent par cet axe, et c'est une ouverture du campus pour les résidents de la vallée.

L'accès au quartier par le sud est un enjeu fort. La liaison entre la vallée et le quartier doit en effet être repensée dans le cadre du projet. Il s'agit à la fois de rendre le quartier de l'Ecole polytechnique plus accessible depuis le RER, en requalifiant notamment l'escalier actuel, et de réfléchir à une amélioration de la continuité entre les différents quartiers.

Je suis étonné d'entendre parler de besoins sans qu'on mentionne une étude sur la population probable qui viendra s'installer ici. Personne n'a mentionné par exemple la pyramide des âges ; la relation entre les futurs habitants et les établissements qui viennent s'installer ? La grande disparité observée sur le taux de scolarisation par commune pose ce genre de questions ; peut-on modéliser sans bases numériques solides ? Une telle opération ne peut pas se faire sans projection ne serait-ce que pour estimer l'intérêt de telle ou telle proposition et pour optimiser les investissements à budget nécessairement contraint ?

L'objectif de l'Etablissement public est d'offrir des équipements correspondant aux besoins des usagers et résidents du quartier. Certains éléments sont connus, comme les effectifs prévus des établissements amenés à s'implanter. D'autres en revanche doivent être précisés, comme le nombre d'habitants. La réunion thématique du 31 mai a permis de présenter la démarche permettant de définir une estimation de ce nombre. Ces estimations doivent encore être affinées dans le cadre de la programmation des constructions, en relation avec les collectivités.



Qui sont à ce jour les porteurs du projet, et les financeurs de ce projet d'envergure ?

L'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique se fait dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté, dont l'Etablissement public Paris-Saclay est l'aménageur. Le financement de l'implantation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est porté par l'Etat (Plan Campus, Grand emprunt...). Le financement des aménagements sera porté le bilan de l'opération d'aménagement qui doit faire l'objet de discussion avec l'Etat et les collectivités.

Questions sur les transports et les routes 1/Liaisons plateau-vallée La réponse à la question de Catherine Esnault, à ce sujet , n'est pas satisfaisante. Compte tenu des nombreuses personnes habitant au Sud-Ouest, au Sud et au Sud-Est, comment vont-elles rejoindre QOX, que ce soit par les transports en commun ou par les routes ? 2/Sur la planche 10 (TRITEL), il y a une route (niveau 5) qui longe la rigole au Sud de QOX sud (Nano-Innov)et à l'emplacement d'une circulation douce; est-ce une erreur? Enfin, nous avons vu apparaître, à l'Ouest de QOX,une route de niveau 3 prévue pour le trafic de transit; celle-ci ne figurait pas sur les plans présentés lors des réunions précédentes avec l'EPPS ; en particulier lors de la discussion sur les 2300 ha. Cette route semble couper en 2 des terres réservées à l'agriculture. marie-claire méry.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez au processus de concertation, et pour les remarques que vous nous faites. Les questions que vous posez concernant le trafic venu du Sud sont pertinentes : En effet, il n'est pas prévu de voirie au Sud de QOX Sud mais seulement la piste cyclable existante.. La route à l'Ouest de QOX est un élément important du projet, et figure dans la présentation du 6 avril dernier: elle vise à améliorer et sécuriser le trafic sur la RD128 et elle permet d'éviter que le trafic de transit ne traverse le quartier de l'Ecole polytechnique, ce qui est la condition pour y avoir une circulation apaisée. Son implantation se fera strictement hors de la zone de protection naturelle, agricole et forestière. Au contraire des réflexions sont en cours pour qu'elle longe au plus près les quartiers.

Bonjour, concernant le projet de future ZAC, j'aurais voulu avoir des éléments concernant ses modalités de gouvernance.

L'Etablissement public Paris-Saclay est l'aménageur ayant pris l'initiative de la ZAC, par délibération de son conseil d'administration du 30 mars 2011. A ce titre, c'est lui qui est chargé de réaliser le dossier de création de la ZAC, qui comporte un rapport de présentation, un plan de situation, un plan de délimitation de la zone et une étude d'impact. Ce dossier sera approuvé par le préfet après avis de la CAPS. Le rôle d'aménageur de l'EPPS ne doit pas faire oublier que le projet sera mené en concertation avec les collectivités et dans le respect de leurs compétences.

Les transports sont l'enjeu majeur car déjà les routes sont saturées et le RER B dépassé. Comme le projet prévoit d'urbaniser le plateau alors que l'existant est dans les vallées il faut absolument prévoir une forte interaction entre plateau et vallée (liaisons en pente et nord-sud). Il faut aussi intégrer les zones d'activités existantes (Courtaboeuf qui attend toujours un TCSP vers Massy depuis 20 ans).



Vis à vis du métro, l'idée du VAL avec plusieurs arrêts (X, Moulon, CEA) semble bonne. Ce doit être réalisé dans 5 ans et non à la fin du projet cluster dans 15-20 ans. Enfin il est dommage, comme d'habitude, qu'il n'y ait aucune place prévue pour des sociétés privées autres que les habituelles "startups" (paravent pour politique industrielle inexistante) et les centres de recherche de grandes sociétés (EDF, Thales, Danone). La recherche c'est bien mais ça ne crée pas de richesse à court terme donc l'économie locale sera trop dépendante des subventions et politiques publiques d'investissement.

Vous soulignez avec raison l'importance des transports à toutes les échelles pour le projet de ZAC et pour Paris-Saclay dans son ensemble. L'EPPS considère que l'accessibilité est l'enjeu central pour la réussite du projet Paris-Saclay dans son ensemble. L'urgence va à l'amélioration du fonctionnement des lignes existantes, mais seul le développement progressif d'une offre en transport en commun complète, qui articule RER, bus en site propre, vélo, autopartage, métro automatique léger, marche, etc., permettra d'atteindre une réduction des trajets en voiture individuelle.

Les échéan locale et à la qualité de vie pour tous.

Ce projet me semble mirifique, tant par la protection des paysages que par les projets de transport en commun mais.. ma question porte sur la seule rue de Lozère montant du RER B à la Troche et le plateau/ la rue Charles Gounod déjà difficilement praticable par les piétons, faute de trottoir ,en grande partie occupée par les voitures en stationnement et à double sens Qu'en sera-t-il quand cette rue sera l'accès unique au plateau pour ceux qui viennent du RER Lozère ou de Palaiseau vallée de l'Yvette. Qu'est-il prévu??

La rue Charles Gounod est en effet un point important d'accès piéton depuis le RER au quartier de l'Ecole polytechnique. Une réflexion est engagée pour améliorer les liaisons plateau-vallée et pour les diversifier. Il faut examiner les pistes de travail sur l'amélioration de la montée de Lozère et de la rue Charles Gounod afin que celles-ci soient rendues le plus confortable possible. C'est une piste de travail importante pour l'équipe d'urbanistes-paysagistes travaillant pour l'Etablissement public, qui doit faire l'objet de discussion avec la ville de Palaiseau et la CAPS, compétentes sur les voiries communales et intercommunales.

C'est un très bon projet mais qui doit effectivement s'assurer de bien résoudre les problématiques de mobilité. Le lien en métro vers St Quentin en Yvelines est essentiel et pas uniquement pour le site de la Minière. Pourquoi ne pas prévoir aussi un arrêt proche de Voisins-le-Bretonneux qui permettrait de récupérer une partie du transit provenant de la vallée de Chevreuse ?

Le tracé du métro automatique léger relève des compétences de la Société du Grand Paris. Le parcours retenu fin mai par son Conseil de surveillance fait suite au débat public organisé par la Commission nationale du débat public à la fin de l'année dernière, où l'hypothèse d'une gare à Voisins n'avait pas émergé. Cependant, les études vont se poursuivre, notamment sur la réorganisation des réseaux de bus existants, ce qui permettra de mieux appréhender la logique de rabattement vers les nouvelles gares créées depuis les territoires environnants.



Le transport et l'efficacité et la facilité d'accès "vert" au site est pour moi une des problématiques centrales du projet.

La question des transports est au cœur des préoccupations de toutes celles et ceux qui vivent et travaillent sur le plateau de Saclay et dans les vallées avoisinantes. Comme vous le soulignez, la mise en place du projet Paris-Saclay doit s'accompagner d'un développement des transports en commun : la ligne 91-06 a ainsi récemment été équipée de nouveaux bus permettant une amélioration de son fonctionnement. Les modes doux ont également une grande importance pour améliorer le lien avec la vallée et le RER ainsi qu'à l'intérieur des quartiers, car ils permettent d'envisager à moyen terme une réduction importante de l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements de proximité.

Bonjour, je suis président de l'association des doctorants, X'Doc. Nous pensons que le réseau cycliste doit se développer. Cela passe par la construction de piste cyclable agréables et de locaux à vélo bien positionnés. Certains avancent même des idées plus ambitieuses, comme l'extension du Vélib jusqu'ici et sur toute la coulée verte, voire d'étendre le service de prêt de vélo par un service de prêt de deux roues électriques. Personnellement, je suis sensible à la qualité de vie dans cette région. J'apprécie la biodiversité de la vallée de l'Yvette. La possibilité de faire quotidiennement du sport est un réel facteur d'équilibre. Cordialement, Pierre-Alexandre

L'objectif de l'Etablissement public Paris-Saclay est de faciliter l'usage du vélo pour les déplacements de proximité, à la fois au sein du quartier et avec les quartiers voisins. Des réflexions sont en cours pour mettre en place sur le plateau un réseau de prêt de vélo, voire de véhicules électriques.

Il faut que les organismes / écoles présents sur le plateau cèdent leur identité et se dissolvent au sein d'une seule entité représentative de tous, avec un identité académique et juridique unique. 2. Il faut créer de nombreux lieux de vie sur le plateau, y compris des nombreuses résidences (studio au 4/5 pièces) pour l'accueil de chercheurs scientifiques sur des durées de temps allant d'un mois à plusieurs années. Ces lieux de vie doivent être accompagnés d'infrastructures dignes de ce nom, notamment en ce qui concerne les commerces.

Les transports sur et aux alentours du Plateau, ainsi que les moyens d'accès sont totalement insuffisants (au point d'être ridicules). Il faut donner la préférence aux transports en communs et aux transports doux (vélo, à pied). Il faut combattre l'omniprésence de l'automobile individuelle

La politique scientifique du pôle Paris-Saclay ne relève pas des compétences de l'Etablissement public, mais de la Fondation de Coopération Scientifique et des établissements. L'objectif de l'Etablissement public est de permettre le développement d'une véritable vie locale dans le quartier de l'Ecole polytechnique, en relation avec les quartiers avoisinants sur le plateau et dans les vallées. L'un des principes de l'aménagement du quartier est donc d'offrir une offre de logement adaptée tant aux étudiants et chercheurs qu'aux habitants, et de rechercher l'installation de services et commerces variés dans les pôles de vie.



Nous pensons également qu'il est indispensable de ne pas laisser la voiture comme seule solution aux habitants : le quartier est conçu pour être praticable à pied, en vélo et en voiture, et il doit être desservi par des transports en commun performants (TCSP, métro automatique).

Je me pose des questions quant à l'ouverture de l'École à tous et à toute heure avec des barrières électroniques pour une entrée par badges uniquement qui disparaissent, - des vols divers dans et autour des labos, - la propriété du site, - les constructions de toute surface encore éligible... Gardera-t-on la verdure qui a toujours constitué un bol d'air et qui disparaît peu à peu sous les coups de pelleteuses et les constructions ? Il me semblait un certain temps avoir entendu parler d'un tram, ligne B rallongée ou autre pour se rendre sur le plateau. Qu'en est-il ? Concernant l'Université Paris XI, montera-t-elle sur le plateau après l'ENSTA Paris qui investira les lieux et ses bâtiments dans quelques mois ?

1/ L'objectif de créer un quartier vivant avec des équipements ouverts à tous pose en effet la question de l'accès des différents bâtiments: il faut concilier leur protection avec la vie de quartier et la création d'espaces publics. Une étude de Sécurité et Sécurité Publique sera menée en vue du dossier de réalisation de la ZAC et permettra d'aborder ces sujets, en lien avec les autorités compétentes et les établissements concernés.

2/ L'idée d'un tram-train a effectivement été évoquée pour la desserte du quartier : le schéma présenté par la Société du Grand Paris suite au débat public prévoit un métro automatique, qui correspond mieux aux enjeux en permettant une liaison très rapide avec Massy-Palaiseau et Paris. Plusieurs options ont effectivement été envisagées pour la desserte du plateau de Saclay : le schéma validé par la Société du Grand Paris en mai dernier suite au débat public prévoit un métro automatique entre Orly et Versailles, avec 3 gares sur le sud du plateau et en particulier une dans le quartier de l'École Polytechnique. Il offrira une liaison très efficace à Paris et aux autres grands pôles à l'échelle régionale.

3/ L'implantation d'une partie des activités de l'Université Paris XI dans le quartier du Moulon est prévue à l'horizon 2015-2017. Le projet de quartier du Moulon doit faire l'objet d'une concertation dans les mois à venir.



C / CONTRIBUTIONS RECUES PAR BULLETINS D'EXPRESSION ET REPONSES APPORTEES



1 Je souhaite connaître ce qui est prévu pour nous, habitants de Saclay, pour rejoindre les stations de métro prévues sur le campus. Merci de votre réponse.

2 Quelles sont les liaisons douces et transports en commun prévues pour relier ce projet de ZAC aux communes environnantes, spécialement Saclay Bourg. Les riverains vont payer pour ce projet, subir des travaux, le trafic routier qui va se densifier énormément vu le nombre important d'étudiants, travailleurs attendus. La moindre des choses serait que les riverains en voient un bénéfice, et celui principalement attendu : l'amélioration des transports. Une habitante de Saclay Bourg.

L'inclusion du métro automatique dans le réseau de transport en commun local doit encore faire l'objet de réflexions conjointes du STIF, de la Société du Grand Paris, des collectivités et de l'EPPS afin de mettre en place des systèmes de rabattement. L'Etablissement public examine par ailleurs la possibilité de mettre à disposition des habitants des communes du plateau un système de prêt de vélos (comparable au Vélib'), voire de véhicules électriques d'ici à l'arrivée du métro automatique.

Qu'en est-il de l'assainissement pour cet aménagement ? Est-ce toujours la rigole de Corbeville qui assure cet assainissement ? Quand la continuité de la rigole de Corbeville sera-t-elle assurée ?

L'assainissement doit être effectué autant que possible à proximité du projet, mais l'amélioration des capacités d'évacuation est également à l'étude. La question de la reconnexion des rigoles dépasse la question de l'assainissement : c'est en effet grâce à la reconstitution d'un réseau hydraulique cohérent que la gestion des eaux va se faire à l'échelle du plateau tout entier, permettant de ne pas avoir à gérer les situations exceptionnelles à l'échelle d'un seul quartier, ce qui ferait courir un risque aux habitations en contrebas. La date et les modalités de la reconnexion de la rigole de Corbeville n'est pas encore arrêtée.

Il serait intéressant d'équiper les places de parking à proximité des stations de métro de prises de recharge pour véhicules électriques.

L'Etablissement public est conscient que favoriser le développement des véhicules électriques implique de permettre leur rechargement. Si cet aspect n'est pas encore fixé à ce stade de la réflexion, il va de soi que les usagers de véhicules électriques trouveront de nombreuses prises de recharge dans le quartier, notamment dans les parkings.

Réunion beaucoup plus intéressante que celle ayant eu lieu à l'Institut d'Optique. M. Desvignes ayant été, par la suite, invité par M. Vigier, Maire de Bures, a alors fait une bien "meilleure" présentation (mieux structurée, plus ouverte et bien renseignée). Malheureusement, comme toujours, la communication "passe mal": peu de publicité sur cette réunion. Je rappelle le problème de déplacement des personnels et étudiants à l'Ouest d'Orsay (Bures, Gif, St Rémy, Limours etc...)

L'Etablissement public s'efforce d'offrir une information aussi complète et ouverte que possible : les réunions publiques font l'objet d'annonce par mail aux personnes ayant manifesté le désir d'être informé de la suite de la concertation, et sont également annoncées par voie d'affichage et par tract, ainsi que sur le site internet de la concertation.



2300 ha de terres agricoles! Oui! Mais sur quel territoire! Peut-on continuer à faire des projet d'urbanisation tant que les 2300 hectares de terres agricoles non morcelées, ne sont pas répertoriés?

Le projet de quartier de l'École polytechnique est compatible avec la création de la zone de protection naturelle, agricole et forestière, et avec la délimitation de 2300 hectares de terres agricoles conformément à la loi. La frange sud du plateau a d'ores et déjà été identifiée comme une zone de développement, notamment par la CAPS : le chiffre de 2300 hectares de terres agricoles tient d'ailleurs compte d'un aménagement de cette partie du plateau.

L'intention de l'Etablissement public reste de clarifier au plus vite cette situation : le processus de délimitation de la zone de protection, défini par le décret n°2010-1368 du 10 novembre 2010, est encore en cours.

Une commission de travail sur le sujet réunit des représentants des collectivités, des services de l'Etat, de la SAFER, de la chambre d'agriculture et des associations: son président est M. de Mazières et son vice-président M. Hocquard. Une étude de la SAFER a permis d'établir, en lien avec les agriculteurs, un diagnostic précis des dynamiques agricoles, c'est à dire la manière dont chaque exploitation fonctionne et leurs perspectives.

C'est sur la base de ce travail indispensable que l'EPPS élabore une première carte des terres agricoles sanctuarisées, qui sera transmise pour avis à des nombreux partenaires (conseil régional, conseils généraux, intercommunalités, ONF, associations agréées...): l'enquête publique doit avoir lieu avant la fin de l'année.

Concertation: au lieu de dire au public "posez vos questions, on y répondra" il serait plus acceptable et plus transparent de dire: "voilà les informations à votre disposition" en préalable sans attendre que les citoyens, les élus, agacés, les demandent. Enrichissez d'abord le site, ce qui diminuera notre frustration.

Le projet est actuellement au stade des orientations, et sera enrichi avec l'avancée des études jusqu'à la fin de la concertation préalable.

Fondation de Coopération Scientifique: qu'est-ce ? Composition et rôle?

La Fondation de Coopération Scientifique Paris-Saclay regroupe depuis 2007 vingt-et-un acteurs scientifiques liés à Paris-Saclay, soit qu'ils soient déjà présents sur le territoire, soit qu'ils envisagent de s'y implanter. Il s'agit d'établissement d'enseignement et de recherche, mais également de pôles de compétitivité. Son rôle est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique scientifique, de recherche, de formation et d'innovation des établissements. Elle travaille donc en étroite liaison avec l'Etablissement public pour tout ce qui touche aux projets d'infrastructures scientifiques, mais également pour anticiper les besoins futurs des établissements.



Pourquoi le périmètre prévisionnel de la ZAC empiète-t-il sur les coteaux boisés au-dessus de Lozère et sur la forêt domaniale de Palaiseau? Le périmètre est-il soumis à concertation?

Le périmètre prévisionnel de la ZAC est issu de la prise en compte de remarques lors de la réunion publique de janvier 2010, qui soulignaient qu'un aménagement cohérent devait englober le quartier ouest et le campus de l'École. Il reprend la délimitation des parcelles appartenant à l'Etat, notamment celles constituant le campus de l'École polytechnique, qui englobent une partie des coteaux au-dessus de Lozère. Ce périmètre sera définitivement fixé dans le dossier de création.

Date de mise en place des transports en commun, pistes cyclables, circulations piétons.

Les dates de mise en service des différentes infrastructures restent encore à affiner, en lien avec les différents responsables (STIF, collectivités). Le STIF a récemment annoncé que la mise en service du TCSP s'effectuerait en 2015. En 2015, les nouvelles infrastructures routières et les voiries internes aux futurs quartiers proposées par l'Etablissement seront mise en place: elles seront systématiquement accompagnées de pistes cyclables et de voies piétonnes.

Prenez bien toutes les dispositions pour que les terres agricoles ne soient pas "mitées" (grignotées) par les voies de circulation et la pression des habitations manquantes et des services (écoles, crèches, santé).

L'aménagement proposé par l'Etablissement public dans le cadre de la ZAC du quartier de l'École polytechnique, et plus largement à l'échelle du plateau, vise à concilier la préservation des surfaces et de l'activité agricole et la réponse aux besoins en matière de services et de logements.

Transports = urbanisation du Plateau et augmentation du trafic routier pour y accéder. En particulier, depuis la vallée d'Orsay, de l'Yvette. Augmentation du trafic sur les voies secondaires entre le Guichet et le quartier ouest de Polytechnique. Sont visées: rue Maillecourt, rue du Rocher de la Vauve et les rues entre celles-ci. Et aussi la rue Charles Gounod, avec un important trafic et sans trottoir = Rues dangereuses. Ce qui montre l'importance de développer un transport différent de l'automobile. Lors de la concertation du 6 avril, mis à part la marche pour les piétons, peu de pistes ont été évoquées!

La limitation des nuisances pour les riverains du projet est très importante aux yeux de l'Etablissement public. Il est donc crucial, comme vous le soulignez, d'offrir une offre de transport en commun adaptée pour limiter le recours à la voiture individuelle. L'EPPS travaille au développement d'une offre en transport en commun complète, qui articule différents modes : RER, bus en site propre, vélo, autopartage, métro automatique léger, marche, etc.

L'étude d'impact de la ZAC doit prendre en compte la question des nuisances, y compris routières: l'Etablissement public doit proposer des mesures pour y remédier, en relation avec les collectivités compétentes.



Question au niveau transport. Dernièrement deux graves accidents ont eu lieu sur la RD 128 à 8h30. Actuellement pour aller travailler à Polytechnique je ne me sens plus du tout en sécurité, alors que je n'avais jamais eu ce sentiment. Comment et quand allez-vous adapter les infrastructures piétonnes, cyclables et routières à l'accroissement des flux. Merci pour votre réponse.

La RD 128 est actuellement empruntée dans sa partie Est par les personnes souhaitant rejoindre le campus de Polytechnique (flux de desserte) et celles rejoignant la RD 36 depuis l'échangeur de Corbeville (flux de transit). Dans la perspective de l'accroissement des flux, la proposition de l'EPPS est de séparer ces deux usages en créant une voie entre l'échangeur de Corbeville et la RD 36,. Le projet prévoit également de réaménager la RD 128 sur tout son parcours : désormais uniquement dédiée à la desserte des quartiers, elle sera traitée en "boulevard urbain", c'est à dire que la vitesse y sera réduite et la place des piétons affirmée avec des parcours et des franchissements sécurisés. Le TCSP longera également cette voie sur certains tronçons. Ces solutions, combinées au développement d'une offre de transports en commun, offriront une meilleure sécurité des usagers présents et futurs. La mise en service de ce contournement, des aménagements de voirie et des voies cyclables et piétonnes les accompagnant doit avoir lieu en 2015.

Au sujet de la mutualisation, je suis professeur dans une Ecole de Telecoms et il y a à proximité une Ecole de Management, mon expérience est qu'en France le moment du déjeuner est un moment très important pour la communication entre un professeur et ses élèves, et entre des professeurs de domaines différents. Je suis assez contre l'idée de clubs, qui viseraient probablement à séparer les professeurs des élèves.

Nous vous remercions de nous faire part de cette expérience et de votre avis.



**D / COPIE DES REGISTRES D'EXPRESSION
MIS A DISPOSITION DU PUBLIC EN SOUS-
PREFECTURE DE PALAISEAU ET EN MAIRIE
DE SACLAY**

2 sources d'inquiétude fortes sur ce projet

- la densification directe, et celle qui en résultera (transport, logement) autour du plateau de Saclay, alors que la région tire son intérêt et son agrément (qualité de vie) de la densité relativement faible de l'habitat et des espaces verts
- le coût pour la collectivité, à un moment où les finances du pays sont au plus mal. *(d'un tel projet)*

À l'heure du tout numérique, la proximité physique n'est plus importante pour l'efficacité et la compétitivité des projets et recherches. Mon expérience en entreprise est qu'au delà de 100m on utilise les moyens de communication moderne, plus que de se déplacer

Au delà de ces points, je note l'aspect positif de densifier les sites existants plus que d'étendre encore l'urbanisation sur les espaces verts.

Christian DEMAZURE 09/08/2011



le 5.04.2011

Très beau projet surtout par pleine prise économique.
Mais qui va payer le défrayé supplémentaire au coût du
projet ?
À quel moment les transports sur le plateau et notamment
les REEB seront améliorés ? L'espère avant la mise en
place du projet.
Quid des impôts locaux des habitants de Saclay ? qui
fin mai on subit une augmentation de 88% l'an dernier.

Catherine PLET ? 2, rue Jean Poncein SACLAY Bourg

le 13 Avril 2011

Le projet de regrouper sur le site de Polytechnique
plusieurs grandes écoles et des centres de recherche
d'entreprises est bien sûr très positif.

Mais le projet présenté n'est pas convaincant en
ce qui concerne la volonté de "faire émerger un
nouveau quartier de Palaiseau" -

Peu de place est consacrée aux logements, et aucun
objectif n'est donné en nombre et catégories de
logements.

Le risque est grand de voir se constituer une vaste
zone d'activité sans vie urbaine, si le nombre de
logements construits n'est pas en proportion
du nombre d'emplois et d'étudiants sur la zone.

Bruno Sauvage - St Quentin en Yvelines,

17, rue des Saules - 78960. VOISINS Le Buttronneux



E / COMPTES-RENDUS ET PRESENTATIONS DES REUNIONS PUBLIQUES (CD-ROM)